

226C1432
FR0012613610-FS0780

1^{er} septembre 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PRODWAYS GROUP

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 25 août 2026, complété notamment par un courrier reçu le 31 août, le concert composé de la société Exail Technologies et du groupe familial Gorgé a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 mars 2025, le seuil de 25% du capital de la société PRODWAYS GROUP¹ et détenir, à cette date, 12 925 277 actions PRODWAYS GROUP représentant 13 082 910 droits de vote, soit 24,98% du capital et 22,83% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gorgé SA ³	12 327 764	23,82	12 327 764	21,51
Exail Technologies SA ⁴	216 440	0,42	216 440	0,38
Jean-Pierre Gorgé	192 282	0,37	230 077	0,40
Raphaël Gorgé	188 791	0,36	308 629	0,54
Total concert	12 925 277	24,98	13 082 910	22,83

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société PRODWAYS GROUP.

2. Par les mêmes courriers, la société Gorgé SA a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 6 août 2026, le seuil de 20% des droits de vote de la société PRODWAYS GROUP et détenir, à cette date, individuellement, 6 714 558 actions PRODWAYS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 20,00% du capital et 19,44% des droits de vote de cette société⁵.

Ce franchissement de seuil résulte de l'annulation de 18 181 181 actions PRODWAYS GROUP acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat initiée par PRODWAYS GROUP sur ses propres titres⁶.

¹ Société transférée sur Euronext Growth Paris le 18 juin 2025.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 51 750 524 actions représentant 57 311 436 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Société anonyme (sise 30 rue de Gramont, 75002 Paris) contrôlée au plus haut niveau par M. Raphaël Gorgé.

⁴ Société anonyme (sise 30 rue de Gramont, 75002 Paris) dont les actions sont cotées sur Euronext Paris et contrôlée par la société Gorgé SA à hauteur de 42,65% du capital.

⁵ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 33 568 706 actions représentant 34 545 614 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁶ Cf. notamment communiqué de la société PRODWAYS GROUP du 6 août 2026 et D&I 226C0958 du 2 juillet 2026.

A cette occasion, le concert susvisé a précisé **n'avoir franchi aucun seuil** et détenait, au 6 août 2026, 7 056 810 actions PRODWAYS GROUP représentant 7 171 030 droits de vote, soit 21,02% du capital et 20,76% des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gorgé SA ³	6 714 558	20,00	6 714 558	19,44
Exail Technologies SA ⁴	117 889	0,35	117 889	0,34
Jean-Pierre Gorgé	110 377	0,33	110 611	0,32
Raphaël Gorgé	113 986	0,34	227 972	0,66
Total concert	7 056 810	21,02	7 171 030	20,76

Le concert composé de la société Exail Technologies et du groupe familial Gorgé a précisé détenir, au 27 août 2026, 7 056 810 actions PRODWAYS GROUP représentant 7 171 030 droits de vote, soit 21,02% du capital et 20,91% des droits de vote de cette société⁷, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gorgé SA ³	6 714 558	20,00	6 714 558	19,58
Exail Technologies SA ⁴	117 889	0,35	117 889	0,34
Jean-Pierre Gorgé	110 377	0,33	110 611	0,32
Raphaël Gorgé	113 986	0,34	227 972	0,66
Total concert	7 056 810	21,02	7 171 030	20,91

⁷ Sur la base d'un capital composé de 33 568 706 actions représentant 34 292 416 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.